

Image not found or type unknown



Changement de statut d'etudiant a vie privée vie familiale

Par **afrani**, le **20/03/2008** à **19:34**

bonjour ,

je suis etudiant etranger en situation réguliere je suis rentré il y a 5 ans en france; avec un visa étudiant, puis j'ai obtenu un titre de séjour d'un an renouvelé chaque année. je termine mes études de doctorat et mon titre de séjour expire en novembre 2008.

je vis avec une française depuis 3 ans et nous comptons nous marier avant novembre. le changement de statut d'étudiant à vie familiale et privée sera t'il automatique après le mariage en France, ou il faut retourner dans le pays d'origine pour demander un visa?

Y a -t-il des démarches particulières à accomplir afin de régulariser la situation?

merci pour votre réponse, cordialement.